

12 octobre 2022

## LUTTE CONTRE LA HAUSSE DU PRIX DE L'ÉNERGIE

### La FCA en appelle à la responsabilité du Gouvernement pour éviter la faillite de nos commerces

Alors que l'envolée vertigineuse des prix de l'énergie prend l'allure d'un véritable tsunami menaçant de faillite de nombreux commerces, la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) demande au Gouvernement d'agir afin de mettre en place des aides en adéquation avec leurs besoins et réalité économique.

#### // Le commerce au pied du mur des prix de l'énergie

Les acteurs du commerce, toujours mobilisés sur les enjeux de société, se sont engagés dans l'effort national de sobriété énergétique porté par le Gouvernement et aux côtés des Français.

Pourtant, mis au pied du mur des prix de l'énergie multipliés par 2, voire par 4 aujourd'hui, par 10 ou plus demain selon toutes les prévisions si rien n'est fait, le Gouvernement tarde à déployer un bouclier tarifaire ambitieux adapté aux commerces. Le manque de mesures clés en appui du commerce présente un risque majeur avéré et pourrait conduire à une vague de faillites et la multiplication de licenciements. Le résultat serait une nouvelle double crise économique et sociale dramatique. Dans le contexte actuel, le pays tarderait à s'en relever.

Si le Gouvernement a proposé une simplification de l'aide qui a conduit à élargir son périmètre et le nombre des entreprises bénéficiaires, **cette aide énergie, par nature subordonnée à la facture d'électricité et à un seuil de 3 % du chiffre d'affaires pour la consommation d'énergie, ne bénéficiera pas aux commerces indépendants organisés, le plus souvent parmi les moins énergivores.**

Le poids de l'électricité dans les charges d'exploitation explose sans jamais atteindre le seuil des 3 %, entamant pourtant de manière conséquente les résultats économiques et la viabilité des commerces. Ils doivent en effet supporter en parallèle l'augmentation du prix des produits, le coût de leur acheminement, l'impact sur les services ainsi que leur souhait de ne pas répercuter directement sur les consommateurs.

**En l'état, cette mesure, telle que présentée actuellement, est totalement inadaptée à la réalité des commerces de détail de proximité et largement sous-dimensionnée dans ses montants.** C'est pourquoi il est impératif de revoir ce seuil, et de l'abaisser à un montant accessible aux plus fragiles.

#### // Des demandes concrètes et indispensables pour que les commerces indépendants organisés ne soient pas les grands « sacrifiés » de la crise énergétique actuelle

Dans ce contexte de crises multiples, il est totalement irréaliste de demander aux commerces d'un côté d'investir dans la rénovation de leurs locaux, dans la transformation de leur modèle énergétique, et, de l'autre, de supporter seuls le coût de l'inflation.

**La FCA formule des demandes claires au Gouvernement pour éviter que les prochains mois ne soient rythmés par des milliers de fermetures et de licenciements :**

- Prévoir un ratio d'accès à l'aide « Coût énergie sur chiffre d'affaires » de 1 % (contre 3 % actuellement)
- Pour les entreprises enregistrant un doublement au minimum de la facture d'énergie par rapport au prix payé en 2021 – critère déjà existant.
- Déplafonnement total de la prise en charge au-delà de 30 % des coûts
- Extension de l'aide pour l'année 2023

**La FCA et l'ensemble des acteurs du commerce ont déjà présenté ces mesures lors de précédents échanges avec les ministres concernés. Mais aucune mesure significative n'a été prise depuis par le Gouvernement pour aider les commerces à faire face à l'augmentation du coût de l'énergie.**

**Il est indispensable d'agir dès à présent pour accompagner nos commerces et éviter dans les mois à venir, faillites et plans sociaux pour des acteurs qui constituent le poumon économique et social de nos territoires.**



«Il serait dramatique d'ajouter à la crise énergétique, une double crise économique et sociale. Soutenir le commerce relève de l'intérêt général !"»

*Olivier Urrutia, délégué général de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA)*

**A propos :**

**La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA)** est l'instance représentative du Commerce Coopératif et Associé, leader du commerce indépendant en France. Elle a pour mission de représenter, de développer et de promouvoir les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics. La FCA conseille ses adhérents, leur permet de développer des échanges d'expériences inter-groupements et accompagne également les réseaux/enseignes en création.

En 2021, **le Commerce Coopératif et Associé** a réalisé 163 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % du commerce de détail en France. Plus de 30 000 entrepreneurs ont fait le choix de cette forme de commerce.

En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

**CONTACT PRESSE :**

Jonathan Castagna // Responsable communication externe // tél : 01 53 95 15 61 // mail : [jcastagna@fca-commerce-associe.fr](mailto:jcastagna@fca-commerce-associe.fr)